

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention Sociologie*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 (MENU9701083A) relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 (ESRS1119411A) relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE 2018-307

Article 1 : Pour l'année universitaire 2018-2019, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Sociologie

pour la **validation des semestres 1 et 2** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Denis Laforgue	MCF
➤ David Melo	MCF
➤ Odile Joly	MCF
➤ Roland Raymond	MCF

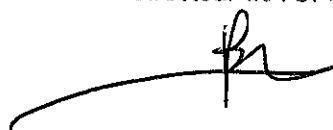
Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 1^{er} octobre 2018,

Ampliation aux membres du jury d'examens

Denis VARASCHIN
 P. le Président et par délégation
 Le Directeur de l'UFR LLSH,



Pascal BOUVIER

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention Sociologie*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 (MENU9701083A) relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 1^{er} août 2011 (ESRS1119411A) relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE 2018-308

Article 1 : Pour l'année universitaire 2018-2019, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Sociologie

pour la **validation des semestres 3 et 4 ainsi que le diplôme intermédiaire du DEUG** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Odile Joly	MCF
➤ Denis Laforgue	MCF
➤ David Melo	MCF
➤ Roland Raymond	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

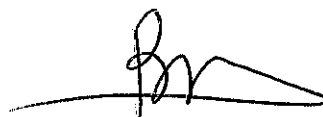
Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 1^{er} octobre 2018,

Denis VARASCHIN

Ampliation aux membres du jury d'examens

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,



Pascal BOUVIER

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention Sociologie*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 (MENU9701083A) relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 1^{er} août 2011 (ESRS1119411A) relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE 2018-309

Article 1 : Pour l'année universitaire 2018-2019, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Sociologie

pour la **validation des semestres 5 et 6 ainsi que le diplôme de Licence** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Odile Joly	MCF
➤ Denis Laforgue	MCF
➤ David Melo	MCF
➤ Roland Raymond	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

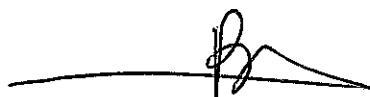
Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 1^{er} octobre 2018,

Denis VARASCHIN

Ampliation aux membres du jury d'examens

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UPFR LLSH



Pascal BOUVIER